

## **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2013**

### **Etaient présents :**

MINIER Marcel, Maire  
GUILLARD François, 1<sup>er</sup> adjoint  
MORICE Anne-Marie, 2<sup>ème</sup> adjointe  
GUILLARD Joël, 3<sup>ème</sup> adjoint  
TROUVE David, 4<sup>ème</sup> adjoint  
GARCON Jean-Paul  
CARRISSANT Pierrick  
BESNARD Jacques  
BRIAND Claude  
MOYNAT Isabelle  
TALLEC Christa  
TROCHU Pierre

### **Etait absent :**

ROUYER David

### **Ordre du jour :**

- ***Comptes administratifs 2012 (commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans)***
- ***Comptes de gestion 2012 (commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans)***
- ***Affectation des résultats***
- ***Budget 2013 (commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans)***
- ***Réforme des rythmes scolaires***
- ***Divers***
  
- ***Comptes administratifs 2012 (commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans)***

Les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité

- ***Comptes de gestion 2012 (commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans)***

Les comptes de gestion ont été votés à l'unanimité

### **Affectation des résultats**

- ***Affectation des résultats : commune***

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2012, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 80 268.36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2013, la somme de 80 268.36 €.

- **Affectation des résultats : lotissement les Korrigans**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2012, le lotissement les Korrigans dégage un déficit de fonctionnement de 2 499.56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002, excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2013, la somme de 2 499.56 €.

- **Affectation des résultats : SPANC**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2012, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 1 647.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002, excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2013, la somme de 1 647.50 €.

- **Affectation des résultats : assainissement**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2012, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 3 538.38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2013, la somme de 3 538.38 €.

- **Budget 2013 (commune, assainissement, SPANC, lotissement les Korrigans)**

Les budgets ont été votés à l'unanimité

- **Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme du temps scolaire dans les écoles suite au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine de 4.5 jours. Monsieur le Maire remercie David TROUVE, adjoint ainsi que le groupe de travail, les élus, les parents d'élèves et les enseignants qui ont travaillé conjointement sur la possibilité de mettre en œuvre la réforme au sein de l'école de MUEL. Des questionnaires ont été envoyés aux parents pour connaître leurs souhaits et leurs attentes par rapport à cette réforme. Des réunions ont eu lieu également avec les communes du canton. Suite à ces différentes rencontres et débats, deux questions prédominent ; la commune doit-elle partir seule pour 2013 sachant que la majorité des communes du canton souhaitent un report en 2014 et est-ce que la commune est capable de mettre en œuvre la réforme à la rentrée 2013 ? En effet le coût pour la commune n'est pas négligeable et la mise en place d'activités périscolaires n'est pas évidente.

Le décret ouvre la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en application de la réforme et il convient d'en faire la demande avant le 31 mars 2013 auprès du directeur académique.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la date d'effet de l'application de la réforme pour l'école de MUEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour une application de la réforme en 2014 (MINIER Marcel, GUILLARD François, CARRISSANT Pierrick, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, TALLEC Christa) 6 voix pour une application à la rentrée 2013 (MORICE Anne-Marie, GUILLARD Joël, TROUVE David, GARCON Jean-Paul, MOYNAT Isabelle, TROCHU Pierre). La voix du maire étant prépondérante, le conseil municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, charge Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.